

# Le torchon brûle entre la mairie et la maternelle à Régusse

Les relations entre le service communal des affaires scolaires et l'équipe pédagogique de l'école Raymond-Truc se dégradent depuis trois ans. La CGT a organisé un rassemblement, jeudi, devant l'établissement.



La CGT Educ'action distribuait des tracts aux parents d'élèves pour les inciter à s'associer au courrier de soutien à la directrice de l'école maternelle Raymond-Truc. **Photo A. G.**

Rien ne va plus entre la municipalité de Régusse et l'école maternelle Raymond-Truc. Un conflit, jusqu'à présent resté sous-jacent, a éclaté au grand jour, jeudi dernier.

À l'initiative: la CGT Educ'action.

Une quinzaine de membres se sont rassemblés devant l'établissement scolaire pour la sortie des classes, à 16h30. Chasubles sur les épaules et drapeaux flottants en main, ils distribuaient des tracts engagés aux parents d'élèves.

*"Le but est d'expliquer aux habitants ce qu'il se passe ici et de monter qu'on apporte notre soutien à la directrice de la maternelle. Il faut que cela bouge, ça ne peut plus durer",* explique Olivier Gerard, secrétaire général.

Des élus de l'opposition sont également venus témoigner leur soutien.

## **"Pressions", signalement pour harcèlement moral...**

Depuis environ trois ans, les relations se sont fortement détériorées entre le service communal des affaires scolaires et l'équipe pédagogique de la maternelle.

La situation a atteint son paroxysme depuis le départ en arrêt maladie de la directrice <sup>(1)</sup> en février.

*"À la mairie, on veut mon départ et on fait tout pour me pousser vers la sortie... Sauf que toute l'école est impactée par la situation",* souffle-t-elle d'une petite voix.

Sur le parvis de la maternelle, l'enseignante de la petite section confirme: *"On subit. On est fatiguées, usées de devoir se battre et se justifier pour tout auprès de la municipalité, tout le temps. Le service des affaires scolaires prend beaucoup de libertés et veut influencer sur ce qu'il se passe lors du temps scolaire."*

La directrice dénonce aussi des décisions prises par le service sans concertation avec l'équipe éducative, ou encore des "pressions" exercées sur le personnel. La cheffe de la maternelle craque.

*"Je me suis mise en arrêt maladie une première fois. J'ai fait toutes les démarches administratives pour signaler mon mal-être au travail à ma direction. Mais rien n'y a fait."*

Peu de temps auparavant, elle tombait des nues: *"Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) m'a accusé de harcèlement moral"*, indique-t-elle. Ses collègues enseignantes en prennent connaissance dans un courrier adressé par la mairie.

*"L'Atsem a été retirée pour sa préservation. On n'a rien compris. Il n'y avait pas de signe avant-coureur, indique l'institutrice des tout-petits. Deux jours avant elles plaisantaient ensemble dans le couloir!"*

Une enquête administrative est aussitôt diligentée. Les conclusions sont dévoilées en juin: les critères juridiques du harcèlement moral *"ne semblent pas réunis"*. Et aucun élément de discrimination n'est relevé, malgré ce que prétend Karine Champie, l'adjointe au maire déléguée aux écoles.

L'Atsem a réintégré l'établissement jeudi dernier *"avec l'accord de tout le corps enseignant"*, assure l'élue sur le parvis de l'école. Mais la maîtresse de la petite section dément.

*"Nous n'étions pas d'accord pour son retour. Le 3 juin, on a eu une réunion avec la mairie pour "préparer son emploi du temps". On n'a jamais eu le choix."*

## **Une médiation devrait être prochainement proposée**

Au sujet des mauvaises relations entretenues entre l'équipe pédagogique et le service des affaires scolaires, Karine Champie reconnaît à demi-mot: *"Effectivement, des choses se sont déroulées de manière un peu difficiles. On a fait en sorte que cela se calme."*

Mais elle l'assure, *"aujourd'hui les choses sont apaisées et ça se passe bien"*.

Tout le monde n'est visiblement du même avis... Les services de l'Éducation nationale indiquent même qu'une médiation sera prochainement proposée, en accord avec la mairie.

Lesquels ajoutent: *"Cette situation a fait l'objet d'un suivi immédiat tant au niveau local, qu'au niveau départemental. Une conciliation entre les parties a été envisagée. Cependant, l'absence de l'une des parties pour raison de santé n'a pas permis à ce jour de la mettre en œuvre."* Ça ne saurait donc tarder.

1. La directrice a souhaité conserver son anonymat. L'Éducation nationale lui a accordé la protection fonctionnelle – qui inclut la protection juridique.